

Le Ptit finésien

N° 186 /avril 2018

Mairie 02.99.69.70.52 feins@orange.fr Permanences: Maire et Adjoints sur rendez-vous

Ouverture du secrétariat :

lundi, mercredi, jeudi : 8h30 à 12h mercredi : 13h30 à 16h30

samedi: 9h00 à 11h30

Services de garde Services d'urgence

Pharmacie: **32 37** (service payant 0,24 mn)

Médecins de garde : 36 24

SAMU : 15 Pompiers : 18 Gendarmerie : 17

INFORMATIONS COMMUNALES ET GÉNÉRALES

Prochain conseil municipal: 27 avril 2018 à 20h00

MAIRIE

► ATTENTION à l'approche des examens scolaires, des voyages scolaires et des congés d'été, pensez à vérifier dès à présent la validité de vos papiers d'identité. Anticipez vos demandes !

► TRAVAUX : Circulation alternée sur la RD91 rue de Marcillé du 9 au 13 avril.

▶ La mairie reconduit le dispositif « Argent de poche ». Aussi les jeunes Finésiens (filles ou garçons) âgés de 16 et 17 ans peuvent retirer un dossier d'inscription en mairie à compter du 15 avril. Les dossiers complets devront être remis avant le 15 juin. Huit candidatures seront retenues.

BIBLIOTHÈOUE

La bibliothèque accueille une grainothèque !!! Chacun peut déposer, prendre ou échanger des graines librement et gratuitement.

Horaires d'ouverture : lundi 16h à 17h30, mercredi 15h à 18h et le samedi 10h à 12h





ATELIERS CIRQUE avec la turbine, autour du spectacle RARE BIRDS

Samedi 26 mai à 10h00

A partir de 8 ans, 12 places, durée 2h, gratuit

Réservations au 02 99 69 70 52 (le matin)

CLIC ILLE ET ILLET



LES «DYS»

dyslexie, dysorthographie, dysphasie,...

Conférence – Table ronde : soirée d'information sur le thème des troubles DYS en partenariat avec le CLIC de l'Ille et de l'Illet, le SSEFS Paul Cézanne, la MDPH, l'AAPEDYS 35 *(Association des*

Parents d'enfant Dys) et Mme THOMAS orthophoniste libérale.Mardi 17 avril – 20h au collège St Michel rue de St Médard à St Aubin d'Aubigné.

Entrée gratuite, renseignements auprès du CLIC au 02 23 37 13 99

De quoi parle-t-on ?

BASSIN VERSANT DE L'ILLE ET ILLET

Testez le désherbage mécanique sur maïs sans prendre de risque!

Pour que les agriculteurs puissent se faire leur propre idée des outils de désherbage mécanique sur maïs, et les tester sans prendre de risque pour la culture, le syndicat de bassin versant vous propose :

- un accompagnement technique par un conseiller spécialisé en lien avec votre conseiller habituel,
- l'organisation et la prise en charge des passages d'outils mécanique sur 3 ha,
- de pouvoir revenir au traitement chimique en cas de risque pour le rendement.

Vous n'avez plus de raison de ne pas vous lancer! Le désherbage mécanique est un outil que vous pouvez mobiliser, ne vous privez pas de mieux le connaître!

Pour bénéficier de cet accompagnement, contactez Aurélie Fuchez au Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Ille et l'Illet au 06.82.47.56.45. ou <u>agricolebocage-ille-illet@orange.fr</u>, <u>avant le semis</u>.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL D'ILLE -AUBIGNÉ

APPEL A PROJETS CITOYENS

La Communauté de communes lance un appel à **projets citoyens pour des mobilités durables**. Vous avez une idée de projet pour favoriser les alternatives à la voiture individuelle, pour faciliter les mobilités de toutes et tous sur le territoire ? Animations, actions de sensibilisation, pedibus,

vélobus, ateliers de réparation de vélos ... Partagez-la et faites la connaître avant le vendredi 1 er juin 2018. Envoyez votre dossier de candidature à la communauté de communes (à télécharger sur le site internet du Val d'Ille-Aubigné ou à demander par mail ou téléphone). Le lauréat sera désigné en juin. A gagner : un prix de 500 € pour démarrer et selon les besoins, un accompagnement technique. Les associations ou groupes de citoyens du territoire intercommunal peuvent participer. Pour être sélectionné, le projet devra démontrer sa « durabilité » : préserver l'environnement, être solidaire, s'appuyer sur la participation des habitants, etc.

Plus d'informations : www.valdille-aubigne.fr / mobilites@valdille-aubigne.fr, tél : 02 99 69 86 07

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE BRETAGNE

La campagne de déclaration des revenus de l'année 2017 approche. Le service de déclaration en ligne ouvrira le **mercredi 11 avril 2018**. Pour l'Ille et Vilaine, la date limite de dépôt de déclaration papier est le 17 mai 2018 et pour la déclaration en ligne le 29 mai 2018 à minuit.

Retrouvez tous nos services en ligne sur le site impots.gouv.fr (déclarer en ligne, simuler son impôt, payer ligne,...).

SMICTOM

Les SMICTOM d'Ille et Rance vous informe qu'en cette période, leurs services téléphoniques sont particulièrement sollicités et il peut être difficile de joindre l'accueil. Aussi, il est recommandé aux usagers d'adresser leurs demandes par email : contact@smictom-ille-rance.fr Une réponse sera formulée dans les meilleurs délais.

ARCHITECTE CONSEIL

Une permanence de l'architecte conseil aura lieu le 19 avril 2018 matin. Les rendez-vous doivent être pris auprès de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné au **02.99.55.69.80**

MISSION LOCALE

Permanences de St Aubin d'Aubigné les mardis 3 et 17avril 2018 de 14h à 17h; les mercredis 4; 11; 18 et 25 avril 2018 de 9h à 12h et le jeudi 24 avril 2018 de 9h à 12h au Point Accueil Emploi, place des Halles. Tél pour rendez-vous: 02 99 55 42 42

Permanences de Montreuil sur Ille les vendredis 4 et 18 avril 2018 à la mairie 19 avenue Alexis Rey. Tél pour rendez-vous : 02 99 55 42 42

Permanences de Sens de Bretagne les jeudis 7 et 21 avril 2018 de 14h à 17h à la mairie, 9 place de la mairie. Tél pour rendez-vous : 02 99 39 51 33

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 février 2018

Le vingt trois février deux mil dix huit à vingt heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain FOUGLÉ, Maire.

<u>Présents</u>: M. FOUGLÉ Alain, M. HONORÉ Jean-Yves, M. ORY Jean, Mme COQUILLET Floriane, Mme BOYER Pia, M. FAUTREZ Rodrigue, M. PORCHER Henri, M. BODINAUD Stéphane, Mme PATRAT Annick, M. BURGOT Michel, Mme LEGRY Christelle.

Absents excusés: M. BRÉAL Loïc donne pouvoir à M. PORCHER Henri, Mme LE BOHEC Inès donne pouvoir à Mme BOYER Pia

Secrétaire de séance : Floriane COQUILLET

Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil municipal ouverte à 20h00.

Approbation du compte rendu de Conseil municipal.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 26 janvier 2018.

I – CCVIA: VALIDATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal du Rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) 2017

EXPOSÉ DES MOTIFS:

Conformément à l'article 1609 nonies C IV du code général des impôts, la mission de la CLECT est de procéder à l'évaluation des charges transférées à l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité professionnelle unique consécutivement aux transferts de compétences opérés par les communes à

son profit. A ce titre, la CLECT doit élaborer un rapport qui présente l'évaluation des charges transférées. Ce rapport constitue la référence pour déterminer le montant de l'attribution de compensation (AC) qui sera versée par l'EPCI aux communes.

Une fois adopté par la CLECT en son sein, le rapport est soumis aux conseils municipaux qui délibèrent sur le document proposé dans son intégralité sans possibilité d'ajout, de retrait, d'adoption partielle. Il doit être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux. Pour mémoire, le premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales définit la majorité qualifiée comme l'approbation par « deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population ».

En 2017, la CLECT s'est réunie deux fois, le 24 octobre 2017 et le 7 décembre 2017. Elle a adopté son rapport définitif le 16 janvier 2018. Le rapport complet est annexé à la présente délibération et concerne les transferts de charges relatives aux compétences « Petite Enfance », « Développement économique », « GEMAPI » et « Aire d'accueil des gens du voyage ».

Au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal d'approuver ledit rapport.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C IV et V, disposant notamment que les établissements publics de coopération intercommunale soumis au régime de fiscalité professionnelle unique doivent créer une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLECT),

Considérant que la CLECT a pour mission de procéder à l'évaluation des charges transférées à la communauté de communes Val d'Ille - Aubigné et que cette évaluation fait l'objet d'un rapport,

Considérant que le rapport 2017 a été approuvé par les membres de la CLECT réunis le 16 janvier 2018,

Considérant que ce rapport établi par la CLECT doit être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux,

Vu le rapport de la CLECT daté du 16 janvier 2018, ci-annexé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal APPROUVE le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées pour l'année 2017.

II – ZAC: CAHIER DES PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES ET CAHIER DES RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal que la SADIV a transmis à la collectivité le cahier de prescriptions architecturales et le cahier des recommandations architecturales, après modifications dans le but de simplifier les démarches des futurs acquéreurs.

Après présentation à l'assemblée, Monsieur le Maire demande de valider ce document sous réserve des observations suivantes :

- Enlever le plan de composition intérieure,
- Préciser pour les clôtures : hauteur maximale à 1m50 et non à 1m20,
- Bac acier et la tôle PVC des cotés de l'annexe ou du toit proscrits : pourquoi proscrire le bac acier et la tôle PVC s'ils ont la couleur et l'aspect de l'ardoise ?

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le cahier des prescriptions architecturales et le cahier des recommandations architecturales.

III – FAMILLES RURALES: CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE PARTENARIAT

Madame Floriane COQUILLET, 3ème Adjoint au Maire, fait part aux membres du Conseil municipal qu'une convention d'objectifs et de partenariat pour l'année 2018 est proposée entre la collectivité de Feins, la collectivité d'Andouillé-Neuville et l'association Familles rurales d'Andouillé-Neuville.

Elle a vocation à proposer aux familles des activités et des services répondant à leurs besoins et facilitant leur vie quotidienne. C'est dans ce cadre que l'Association a voulu mettre en place un service d'Accueil de loisirs. Dans le cadre d'une politique locale de développement de l'accueil des enfants de 3 à 17 ans et de diversification des services proposés, les collectivités locales, soutenues par le Conseil Départemental, la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole au niveau départemental, ont souhaité soutenir ce projet associatif qui s'inscrit en complémentarité de l'offre existante sur son territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider la convention d'objectifs et de partenariat pour l'année 2018 conclue entre la collectivité de Feins, la collectivité d'Andouillé-Neuville et l'association Familles rurales d'Andouillé-Neuville et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

IV – COMPTE ADMINISTRATIF 2017: BUDGET DE LA COMMUNE

M. Jean-Yves HONORÉ, premier Maire adjoint présente au Conseil municipal le compte administratif de la

commune pour l'exercice 2017 faisant apparaître les résultats suivants :

	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
FONCTIONNEMENT	589 778,22	698 238,91	108 460,69
INVESTISSEMENT	116 705,68	497 424,61	380 718,93

Monsieur le Maire se retire de la salle au moment du vote.

Sous la présidence du premier Maire adjoint, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte administratif 2017 du budget commune et constate la compatibilité des résultats avec le compte de gestion du receveur.

V - COMPTE DE GESTION 2017: BUDGET DE LA COMMUNE

Sous la présidence du premier Maire adjoint, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte de gestion 2017 du budget commune du receveur et constate la compatibilité des résultats avec le compte administratif.

VI - COMPTE ADMINISTRATIF 2017: BUDGET ASSAINISSEMENT

M. Jean-Yves HONORÉ, premier Maire adjoint présente au Conseil municipal le compte administratif du budget assainissement pour l'exercice 2017 faisant apparaître les résultats suivants :

	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
FONCTIONNEMENT	45 532,65	42 271,45	- 3 261,20
INVESTISSEMENT	19 045,71	22 489,34	3 443,63

Monsieur le Maire se retire de la salle au moment du vote.

Sous la présidence du premier Maire adjoint, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte administratif 2017 du budget assainissement et constate la compatibilité des résultats avec le compte de gestion du receveur.

VII – COMPTE DE GESTION 2017: BUDGET ASSAINISSEMENT

Sous la présidence du premier Maire adjoint, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte de gestion 2017 du budget assainissement du receveur et constate la compatibilité des résultats avec le compte administratif.

XIII - COMPTE ADMINISTRATIF 2017: BUDGET ZAC

M. Jean-Yves HONORÉ, premier Maire adjoint présente au Conseil municipal le compte administratif du budget ZAC pour l'exercice 2017 faisant apparaître les résultats suivants :

	11		
	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
FONCTIONNEMENT	0	0	0
INVESTISSEMENT	0	0	0

Monsieur le Maire se retire de la salle au moment du vote.

Sous la présidence du premier Maire adjoint, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte administratif 2017 du budget ZAC et constate la compatibilité des résultats avec le compte de gestion du receveur.

IX - COMPTE DE GESTION 2017: BUDGET ZAC

Sous la présidence du premier Maire adjoint, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte de gestion 2017 du budget lotissement du receveur et constate la compatibilité des résultats avec le compte administratif.

X – DÉSIGNATION DÉLÉGUÉ AUX STRUCTURES INTERCOMMUNALES

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de nommer Mme Floriane COQUILLET, déléguée représentant titulaire à l'Association ACSE 175.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal APPROUVE la nomination de Mme Floriane COQUILLET, déléguée représentant titulaire à l'Association ACSE 175.

X – QUESTIONS DIVERSES

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2018

Le recensement de la population 2018 s'est terminé le samedi 17 février 2018.

995 personnes ont été recensées. La population totale sera connue en juin 2018, qui comprend d'une part la population municipale et d'autre part la population comptée à part (personnes rattachées administrativement à la commune).

Dans cette population, on peut retrouver : - les élèves ou étudiants de moins de 25 ans, ayant leur résidence familiale dans la commune et logeant pour leurs études dans une autre commune,

- les personnes ayant leur résidence familiale dans la commune et résidant habituellement dans une communauté d'une autre commune hors établissements d'enseignement hébergeant des élèves et des étudiants (y compris les établissements d'enseignement militaire) et les établissements pénitentiaires,
- Élèves ou étudiants mineurs résidant dans la commune du fait de leurs études et ayant leur résidence habituelle * dans une autre commune
- * La résidence habituelle pour les conjoints éloignés et les élèves et étudiants mineurs est la résidence familiale.

En 2013 : **913 personnes** + 13 personnes comptées à part soit 926 en population totale.

En 2008 : 771 personnes + 18 personnes comptées à part soit 789 en population totale.

En 1999 : 714 personnes

Il y a eu une plus forte progression de population entre 2008/2013 soit 137 personnes de plus. Elle est due notamment à un accroissement d'urbanisme => une forte augmentation de maisons neuves ou réhabilitations entre 2002 et 2010 (Plus d'une centaine de permis de construire) qui a généré un rajeunissement de population avec également un accroissement des naissances.

Des chiffres détaillés concernant l'évolution et structure de la population peuvent être consultés sur le site de l'INSEE.

La commune de Feins a connu une belle évolution depuis les années 2000 et reste dynamique.

COMMUNICATION: Distribution du Finésien

Le Finésien sera distribué début mars 2018.

ÉCOLE PIERRE MARIE CHOLLET

Effectif prévu pour la rentrée 2018/2019 => 117 élèves contre 135 en 2017/2018

COMMISSION FINANCES

Préparation des BP Commune, Assainissement, ZAC et CCAS réunion commission Finances le mardi 20 mars 2018 à 20h00.

ACPG CATM

Dans la perspective des commémorations du centenaire de la fin de la guerre 14-18, l'association ACPG-CATM projette d'organiser en collaboration avec les élus et l'école Pierre Marie Chollet une commémoration particulière (pour rappel, Pierre Marie Chollet est mort au champ d'honneur). L'association regroupe 12 citoyens de la paix et elle souhaite les mettre en avant lors de cette commémoration et les suivantes. Dans ce cadre, l'association propose l'achat d'un drapeau des Citoyens de la Paix et dispose d'un devis de 1 193,00 € TTC, drapeau en tissu tricolore avec galon or et fourreau de passage de hampe.

La Fédération participe à hauteur de 25 %, l'ACPG-CATM à hauteur de 25 %, il est donc demandé à la collectivité une subvention à hauteur de 50 %, ce qui représente 596,50 € TTC.

Après décision du Conseil municipal, l'ACPG-CATM recevra une subvention exceptionnelle de 596,50 € pour l'achat du drapeau. Cette subvention exceptionnelle sera actée lors du vote des subventions en avril 2018.

CONTAINER

Un container pour récupération de papiers sera mis en place à côté du restaurant scolaire. Une convention tripartite entre le SMICTOM/ Commune / APE sera validée et signée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal APPROUVE l'emplacement du container à 12 voix pour, 1 voix contre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30 minutes.

Conseil municipal: Prochaines réunions le 30 mars 2018, le 27 avril 2018 à 20h00.

PETITES ANNONCES

Les annonces sont éditées sous l'entière responsabilité des annonceurs

Je recherche un garage ou box 2 véhicules anciens ou grange fermée (ou à fermer) aux alentours de Feins (15km) Merci de vos propositions

Contactez Jean Marc au 06 70 27 76 41

INITIATION / DÉCOUVERTE AUX JEUX D'ÉCHECS

Dimanches 20 et 27 mai 3: 10 et 17 juin

Inscriptions en mairie au 02 99 69 70 52

3; 10 et 17 juin
de 10h à 12h – Salle du conseil de la mairie





Vends fauteuil relevable électrique acheté 650€ état neuf vendu450€ 02 23 22 54 85 La troupe des Noct'en Bulles a terminé sa saison. Encore une fois, le public a répondu présent et a été conquis.

Dès à présent, il va falloir penser à la saison prochaine. Toutes personnes désirant se joindre à la troupe doivent se faire connaître avant le 15 mai 2018 Contact 06 77 22 16 66 ou 06 07 43 23 55





Les enfants ont besoin de vous.

Collecte de papier

samedi 21 avril 2018

parking de la salle des fêtes de 10h à 12h

On recycle papiers blancs, couleurs, journaux, magazines, publicités (sans film plastique), papiers cadeaux ...

pour plus d'info contacter ape.recrepourtous@gmail.com



SEL d'ILLE SYSTÈME ÉCHANGE LOCAL Dimanche 15 avril 2018

Bourse Locale d'Échanges de Printemps

Montreuil sur Ille Salle des associations (face à l'église) 10h à 16h www.seldille.org

Contacts: François au 06 34 98 67 79 ou Cécile au 06 89 48 67 52

ESKELL WEST et INUTILE COMME LA PLUIE

vous proposent

MARCHÉ AUX PLANTES et JOURNÉE JEUX



Domaine du Boulet le 29 avril 2018 de 10h à 18h



Déposer, prendre ou échanger des graines librement et gratuitement avec la Grainothèque de la bibliothèque.

Vos annonces sont à déposer en Mairie pour le 20 de chaque mois au plus tard.

<u>Dépôt légal</u>: 37 <u>Directeur de la publication</u>: Alain FOUGLÉ <u>Réalisation</u>: Mairie de FEINS <u>Nombre d'exemplaires</u>: 120